



REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2023 – 2024

SCOLARITE

- Elle comprend la contribution scolaire, la cotisation diocésaine et l'adhésion A.P.E.L.(1) soit un total par an de :

Collège	LGT Filière générale	LGT Filière Technologique	LGT BTS FED	Lycée professionnel
503 €	880 €	889 €	1 176 €	889 €

- Autres frais : Les cahiers d'exercices et les fascicules conservés en fin d'année par les élèves sont facturés aux familles ainsi que les différentes sorties pédagogiques et séjours effectués.

- Les manuels scolaires sont mis à disposition des élèves gratuitement

(1) Une seule adhésion par famille (23 € dont 18 € pour l'adhésion à l'APEL Nationale).

INTERNAT

Le montant de l'internat pour l'année scolaire est de **1 290 €** ; il comprend le logement en chambre et l'encadrement.

FACTURATION

1 facture annuelle sera établie début octobre ; elle comprendra :

- la scolarité pour l'année,
- la restauration pour l'année,
- l'internat pour l'année,
- le pack fournitures (collège et lycée professionnel),
- les séjours linguistiques et les sorties programmés dès la rentrée.

En décembre et en mars, les familles concernées par les bourses nationales, le fond social ou d'autres frais non prévus à la rentrée (livres de poche, photos scolaires, sorties pédagogiques, repas occasionnels, outillage) recevront une nouvelle facture ajustée ou un avoir.

En cas de départ anticipé, toute période (2) commencée est due en totalité (scolarité, restauration et internat).

(2) Périodes des facturations :

1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période
Du 04 septembre au 1er décembre 2023	Du 4 décembre 2023 au 15 Mars 2024	Du 18 mars au 28 juin 2024

Modes de règlement :

Soit par prélèvement automatique (10 mensualités) :	Soit par chèque :
<u>Un prélèvement forfaitaire sera appliqué pour l'échéance du 8 septembre 2023.</u> Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète (prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois. Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.	Chaque facture reçue sera à régler à l'ordre de l'OGEC DOM SORTAIS

Le Prélèvement Automatique est fortement conseillé afin de mensualiser vos frais.

RESTAURATION

L'équipe de Restauration de l'Ensemble Dom Sortais produit chaque jour près de 1 700 repas (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) sur place, en favorisant les filières courtes et en privilégiant les produits et entreprises locales.

La carte magnétique nominative remise aux élèves en début d'année, donne accès au restaurant scolaire. Cette carte est **indispensable** pour la distribution de son plateau lors du passage au self. *Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que votre enfant soit toujours en possession de sa carte.*

Cette carte reste la possession de l'Etablissement et **devra être redonnée en bon état** lorsque l'élève quittera l'établissement. Dans la négative, celle-ci sera facturée au prix de 8 €.

Les forfaits ½ pension sont proratisés en fonction du nombre de jours **inscrits** au Restaurant Scolaire à la rentrée. (Tarifs ci-après).

Repas occasionnel : **7.20 €** ⇒ inscription auprès de la vie scolaire, au plus tard dès l'arrivée de l'enfant dans l'établissement le jour du repas (montant porté sur la facture).

La pension et la demi-pension sont facturées au forfait :

- les forfaits s'appuient sur le nombre de repas par semaine pour lesquels vous avez inscrit votre enfant au Restaurant Scolaire. L'engagement se fait pour toute l'année scolaire ; nous ne prenons en compte aucune modification après la fin du mois de septembre, sauf cas exceptionnels où l'engagement se fait par période.
- Les jours d'inscription concernent des jours précis (ces jours ne peuvent pas varier d'une semaine à l'autre) et sont fixes. Ainsi, si votre enfant n'est pas inscrit un jour (exemple : le vendredi), il ne peut pas déjeuner ce jour-là. Toutefois, et à titre exceptionnel, il peut s'inscrire auprès du responsable du bureau de vie scolaire **au plus tard dès son arrivée** dans l'Etablissement, le jour du repas (dans ce cas, le montant de ce repas occasionnel sera porté sur la facture).
- le calcul du forfait tient compte des périodes de stages (sauf 4èmes D).



Lors d'une sortie scolaire d'une journée et plus, le Restaurant Scolaire fournira le pique-nique du premier midi pour les élèves déjeunant au self ce jour-là.

Des remboursements aux familles seront appliqués exclusivement pour les motifs suivants :

- absences pour maladie supérieures ou égales à 5 jours consécutifs (justificatif médical obligatoire),
- absences dues à des voyages pédagogiques de plusieurs jours, organisés par l'Etablissement,

En cas de départ anticipé de l'Etablissement, en cours d'année scolaire, toute période commencée est due en totalité.

Classes	Elève Demi-Pensionnaire Déjeunant 5 repas par semaine	Demi-Pensionnaire Déjeunant 4 repas par semaine	Demi-Pensionnaire Déjeunant 3 repas par semaine	Demi-Pensionnaire Déjeunant 2 repas par semaine	Demi-Pensionnaire Déjeunant 1 repas par semaine	Elève interne (Repas matin, midi et soir)
6èmes	-	773 €	610 €	428 €	227 €	1 968 €
5èmes	-	767 €	604 €	428 €	227 €	1 954 €
4èmes	-	773 €	610 €	428 €	227 €	1 968 €
3èmes (sauf 3D)	-	744 €	586 €	415 €	220 €	1 887 €
3èmes D	-	697 €	549 €	390 €	207 €	1 768 €
Secondes	-	793 €	618 €	425 €	226 €	1 883 €
Premières	956 €	787 €	605 €	425 €	219 €	1 876 €
Terminales	950 €	780 €	605 €	425 €	219 €	1 870 €
BTS FED1	666 €	530 €	395 €	270 €	135 €	1 433 €
BTS FED2	770 €	614 €	458 €	312 €	156 €	1 672 €
ULIS PRO	-	664 €	512 €	356 €	183 €	1 581 €
3èmes Prépa Pro	-	742 €	572 €	397 €	204 €	1 766 €
Secondes CAP	-	716 €	552 €	384 €	197 €	1 712 €
Terminales CAP	-	580 €	446 €	315 €	162 €	1 383 €
Terminales CAP TCMM	-	632 €	485 €	342 €	176 €	1 506 €
Secondes Bac Pro	-	716 €	552 €	384 €	197 €	1 712 €
Premières Bac Pro	-	632 €	485 €	342 €	176 €	1 506 €
Terminales Bac Pro	-	580 €	446 €	315 €	162 €	1 383 €

*** Sous réserve de modifications du calendrier officiel de l'Education Nationale**